COMMUNE MIXTE DE COURROUX



ASSEMBLÉE COMMUNALE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

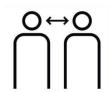
Message à la population

Mesdames, Messieurs,

Dans le traitement des affaires, le Conseil communal vous convie en assemblée communale

lundi 14 décembre 2020 à 20h00

à la halle de gymnastique Général-Guisan à Courroux



Lieu choisi afin de respecter les distances règlementaires en lien avec la pandémie COVID-19 et masques à disposition



pour aborder les points à l'ordre du jour suivants :

- 1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 31.08.2020.
- 2. Nomination complémentaire à la Commission de vérification des comptes.
- 3. Prendre connaissance et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.
- 4. Information à la population sur la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).
- 5. Informations diverses du Conseil communal.
- 6. Divers.

Sujets que nous reprenons un à un ci-après pour en détailler le contenu comme suit :

1. Le procès-verbal.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 31 août 2020 est à disposition sur le site internet www.courroux.ch et au secrétariat communal. Sur lecture d'un résumé, nous passerons à son approbation en assemblée du 14 décembre 2020.

2. Nomination complémentaire à la Commission de vérification des comptes.

Jean-Luc Fleury, actuellement Président de la Commission de vérification des comptes, accédera au Conseil communal le 1^{er} janvier prochain. Ces deux fonctions étant incompatibles, l'Assemblée communale doit nommer un nouveau membre de ladite commission. La section locale du PDC-JDC propose la candidature de Mme Marie-Eve Fleury, pour compléter la Commission de vérification des comptes, d'ici à la fin de la législature communale. Le Conseil communal propose à l'Assemblée de ratifier cette proposition.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2021, la quotité d'impôt et les taxes de la Commune mixte de Courroux.

Depuis 2020, le budget est présenté selon le nouveau plan comptable harmonisé MCH2. Il apporte une meilleure visibilité sur les éléments de dépenses et de revenus de la Commune mixte de Courroux.

Le budget 2021 de la Municipalité prévoit un déficit de CHF 397'300.- (CHF 208'300.- en 2020), représentant le 3% des charges totales. Les raisons de cette dégradation du résultat s'expliquent notamment par le montant à recevoir du fonds de péréquation financière cantonale, qui baisse de CHF 373'600.- et la hausse des charges cantonales liées à l'action sociale pour CHF 100'000.-. Sur le plan des recettes fiscales, les Autorités restent prudentes. En effet, si la stabilité est de mise par rapport aux prévisions 2020, elles sont en sensible régression par rapport aux comptes 2019. Les répercussions de la crise sanitaire, ainsi que la mise en œuvre de la réforme sur l'imposition des entreprises et au financement de l'AVS (RFFA) justifient cette appréciation face aux recettes fiscales.

Le Conseil communal propose d'adapter la taxe des chiens à CHF 80.- (CHF 60.- actuellement) pour les chiens de nos villages et à CHF 55.- (CHF 35.-) pour les chiens de fermes. Cet ajustement est rendu nécessaire par la modification de la loi cantonale sur les chiens et la volonté des Autorités communales d'équilibrer les recettes par rapport aux dépenses dans ce domaine.

La quotité d'impôt et les autres taxes communales restent inchangées.

Comparatif entre le budget 2020 et le budget 2021 (en millions de CHF)

Libellé	Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021
Charges	14.017	13.338	13.085
Revenus	14.241	13.129	12.687
Marge d'autofinancement	2.557	1.051	0.600
Rentrées fiscales	8.533	7.800	7.795
Quotité d'impôts	2.15	2.15	2.15
Résultat	+ 0.224	- 0.208	- 0.397

S'agissant de la Bourgeoisie, le budget présente également un déficit de CHF 9'750.-, quasi identique à celui prévu pour 2020. Les charges totales s'élèvent à CHF 249'650.- pour des revenus de CHF 239'900.-.

4. Information à la population sur la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL).

Le Plan d'aménagement local (PAL) de Courroux, actuellement en vigueur, a été adopté par l'Assemblée communale le 16 décembre 2013. Dimensionné avant la votation de mars 2013 sur la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), celui-ci prévoyait plusieurs extensions majeures de la zone à bâtir.

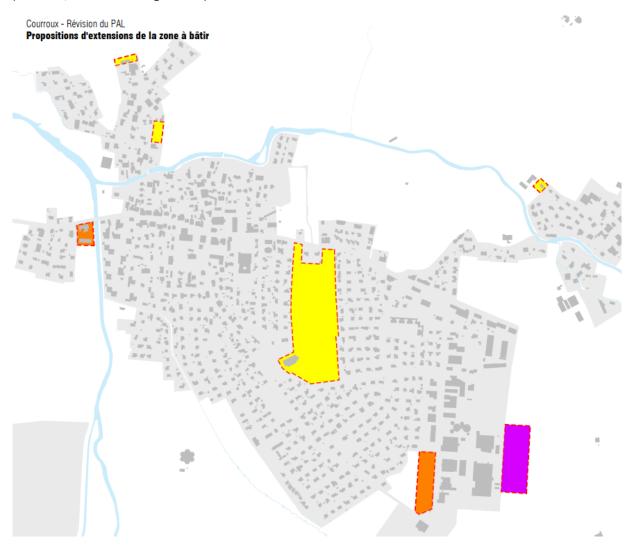
Le Service cantonal du développement territorial (SDT) a approuvé le dossier le 9 octobre 2014, sans les différentes propositions d'extensions de la zone à bâtir. Cette décision s'appuyait notamment sur

la modification de la LAT, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014, imposant le principe de compensation de toute extension de la zone à bâtir par le déclassement d'une surface au moins équivalente.

Cette décision cantonale a gelé la réalisation de nouvelles extensions constructibles pour la commune de Courroux durant une période transitoire de 5 ans, soit jusqu'à l'entrée en vigueur des nouvelles fiches Urbanisation et Mobilité du plan directeur cantonal, adopté par le Conseil fédéral le 1^{er} mai 2019. Cela permet, aujourd'hui, d'envisager le développement de nouvelles zones à bâtir à Courroux. Il nécessite le respect du nouveau cadre défini par le plan directeur cantonal révisé et des règles en matière de dimensionnement de la zone à bâtir.

Ainsi, au vu des éléments ci-dessus et d'entente avec le SDT, les Autorités communales ont entrepris les démarches en vue de la révision du PAL qui présente, actuellement, un clair sous-dimensionnement de la zone à bâtir. En fonction des directives et prescriptions des plans supérieurs, la commune de Courroux peut effectivement envisager une extension relativement importante de sa zone à bâtir. Celle-ci permet une augmentation de population statistique d'environ 500 habitants sur les 15 prochaines années. Les différentes propositions d'extension, sur lesquelles les Autorités communales se sont penchées, figurent sur le plan ci-dessous.

Cette information vous permettra de prendre connaissance des démarches entreprises par les Autorités communales, de prendre en compte vos éventuelles remarques et de répondre, dans la mesure du possible, à vos interrogations pertinentes.



5. Informations diverses du Conseil communal.

Yves-Alain Fleury

Dans sa séance du 29 septembre, le Conseil communal a pris connaissance de la décision d'Yves-Alain Fleury, de mettre un terme à son mandat de conseiller communal au 31 décembre prochain. Cette décision, prise avec un certain regret, est motivée par le fait qu'il relèvera un nouveau challenge professionnel dès 2021. En effet, ses nouvelles fonctions à responsabilités au sein du Service cantonal des infrastructures ne lui permettront plus de consacrer le temps qu'il souhaite à ses activités communales. Cette décision, mûrement réfléchie, s'inscrit donc dans un souci responsable et empreint de loyauté vis-à-vis de ses collègues du Conseil communal.

Le maire et les membres du Conseil communal tiennent à remercier chaleureusement leur collègue, pour son engagement fidèle et exemplaire tout au long des 12 années qu'il a passées au sein de l'Exécutif communal, en tant que responsable des Travaux publics. Tout en comprenant les motifs de cette décision, les Autorités communales lui souhaitent plein succès dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

Le Conseil ne restera pas orphelin, puisque c'est une personnalité connue au niveau communal qui succédera à Yves-Alain Fleury. Président de la section locale du PDC, Président de la commission de vérification des comptes, actif dans la vie communautaire, Jean-Luc Fleury connaît bien les rouages communaux. Dès lors, c'est en toute sérénité que le Conseil communal se réjouit de pouvoir collaborer avec un nouveau collègue dès le 1er janvier prochain, tout en lui souhaitant d'ores et déjà la bienvenue.

Rénovation Ecole Bellevie

Les travaux de réfection de l'Ecole Bellevie sont quasiment achevés. A ce stade, tout nous démontre que le budget (CHF 2,5 millions) prévu pour ces travaux sera respecté. Le Conseil communal se félicite du résultat obtenu et des adaptations complémentaires qui ont été réalisées. Il regrette qu'en fonction de la situation sanitaire, il ne puisse organiser de journée portes ouvertes. Toutefois, le prochain numéro du journal local « La Loucarne » consacrera un dossier spécial à ce sujet et permettra ainsi à la population de découvrir le nouveau visage de cette infrastructure communale.

Place de jeux Courcelon

Les conditions météorologiques propices ont permis la réalisation rapide des travaux de réfection de la place de jeux de Courcelon. Les entreprises mandatées par la Commune ont parfaitement répondu aux attentes. Là aussi, le crédit voté par l'Assemblée communale devrait être respecté.



Traversée du village

Dans la foulée de la prise de position du Parlement jurassien, le dossier de la « Traversée de Courroux » peut enfin se concrétiser. Les premiers travaux ont démarré avec l'implantation du bassin de rétention prévu dans le secteur de la Boquerie. Dès le début 2021, le chantier se poursuivra avec la réalisation des deux arrêts de bus dans le même secteur et les travaux projetés entre le pont de la Birse et le centre du village.

Vente de sapins

Une vente de sapins de Noël aura lieu le mercredi 09 décembre 2020 de 13h à 16h au Hangar polyvalent de la voirie communale.

Une école éclairée pour les fêtes

Au vu de la situation sanitaire actuelle, l'école primaire a décidé de mettre sur pied un projet où tous les élèves participent à une création collective, sans avoir à se rencontrer. A l'occasion des fêtes de fin d'année, l'école Bellevie verra donc ses fenêtres parées et éclairées. La décoration sera faite par tous, petits et grands, et sera visible tous les soirs, à partir du lundi 07 décembre 2020. Venez admirer le résultat, qui s'annonce magique.

Défibrillateurs publics





La commune de Courroux a adhéré au projet de la fondation RéaJura <u>www.reajura.ch</u>, qui a pour but de créer un réseau de défibrillateurs publics. Ceux-ci sont mis à disposition de la population et permettent un accès rapide à la défibrillation, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ils peuvent être utilisés par une personne formée, appelée premier répondant, avant l'arrivée de l'ambulance. La fondation prend en charge la maintenance et la récolte des données des défibrillateurs.

Les Autorités communales ont ainsi investi dans l'installation de 3 boîtiers situés respectivement :

- à l'administration communale
- au centre sportif
- à l'école de Courcelon.

Une soirée d'information à la population et des séances de formation seront organisées, dès que la situation sanitaire le permettra. Dans l'intervalle, vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site web www.courroux.ch. Cette action s'inscrit dans la concrétisation du plan de législature 2018-2022.

Croix-Rouge

La section Jura de la Croix-Rouge recherche des chauffeurs et chauffeuses bénévoles. Informations sur le site https://www.croix-rouge-jura.ch/benevoles

Distribution des sacs taxés aux familles

Elle aura lieu le mardi 26 janvier 2021, de 16h à 19h au bureau communal, salle Colliard au rez-dechaussée.

Apéritif de fin d'année

Malheureusement, la situation sanitaire ne nous permet pas d'organiser, à l'issue de l'Assemblée communale, le traditionnel apéritif de fin d'année. Les Autorités communales le regrettent vivement et comptent sur votre compréhension.

Fermeture de fin d'année

L'administration communale sera fermée du mercredi 23 décembre 2020 à 11h00 jusqu'au dimanche 03 janvier 2021 inclus.

Nouvelle année

Le Conseil communal espère, malgré le contexte, que vous serez en mesure de passer de joyeuses fêtes de fin d'année. Il souhaite que l'année 2021 vous apporte le renouveau tant attendu. Que santé, joie, bonheur et succès vous accompagnent tout au long des 12 mois à venir. Joyeuses fêtes à toutes et tous et meilleurs vœux pour 2021.

Nous vous remercions de votre attention et de votre collaboration, demeurons à disposition si nécessaire et nous réjouissons de votre présence à l'assemblée communale. Dans l'intervalle, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Courroux, novembre 2020

